

LES AIDES FINANCIERES PAR TYPE D'EQUIPEMENT

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique

ECT vous accompagne !

Vous avez un projet de chauffage ou eau chaude sanitaire ?

Vous savez qu'il existe des aides financières mais vous ne savez pas comment procéder ?

Retrouvez dans ce document la synthèse des aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat disponibles suivant le type d'équipement souhaité pour votre projet.

Sommaire

Les aides financières disponibles	2
Peut-on cumuler les aides financières à la rénovation énergétique ?	2
Les pompes à chaleur air/eau	3
Les Chauffe-eau thermodynamiques	4
Les pompes à chaleur air/air ou climatisation	5
Les étapes de la constitution de votre dossier d'aides financières	5
Mentions complémentaires	7

Aides financières par type d'équipement - ECT

Des aides et prêts peuvent être accordés pour effectuer des travaux d'amélioration dans votre logement (accessibilité, installation d'équipements...) ou des travaux de rénovation énergétique.

Dans le cadre de notre activité, nous nous intéresserons particulièrement aux aides financières liées aux équipements de chauffage et eau chaude sanitaire.

➤ Les aides financières disponibles



CEE – PRIME ENERGIE

Principe

- La Prime Énergie s'inscrit dans le cadre du dispositif gouvernemental des "Certificats d'économie d'énergie (CEE)" qui visent à réduire la consommation énergétique des Français.



MA PRIME RÉNOV'

Principe

- MaPrimeRénov' est une aide de l'État pour la rénovation énergétique de votre logement. Elle remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) depuis le 1^{er} janvier 2020.



TVA À 5,5 %

Principe

- La TVA au taux réduit de 5,5 % est réservée aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation anciens.



MA PRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ

Principe

- MaPrimeRénov' Sérénité finance un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps dans votre logement (par exemple, isolation des combles et changement du mode de chauffage).
- Cet ensemble de travaux doit permettre à votre logement de faire un gain énergétique d'au moins 35 %.



AIDES LOCALES

Principe

- Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires... vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide financière d'une collectivité pour améliorer votre logement.
- En complément d'aides nationales, il peut exister des aides locales.



ECO-PRÊT À TAUX 0

Principe

- L'éco-PTZ permet de financer des travaux de rénovation énergétique dans un logement. Il est versé par certaines banques. C'est un prêt sans intérêts d'un montant maximal de 50 000 €.

➤ Peut-on cumuler les aides financières à la rénovation énergétique ?

A l'exception des aides MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Sérénité qui ne sont pas cumulables, l'ensemble des aides est cumulable selon votre profil de revenus et l'éligibilité des travaux effectués. Le cumul de ces aides ne pourra cependant excéder 90 % du montant total des travaux.

➤ Les pompes à chaleur air/eau

Dans le cadre de la transition énergétique, de nombreuses aides financières ont été mises en place dans le cadre du remplacement d'une chaudière gaz, fioul ou charbon par une pompe à chaleur air/eau.



Pompe à chaleur air/eau



Pompe à chaleur Hybride gaz

LES AIDES DISPONIBLES POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR AIR/EAU

Jusqu'à
4 000 € *



Jusqu'à
4 000 € *

TVA réduite
appliquée
sur les devis



Jusqu'à 65 %
du montant
total des
travaux hors
taxes (HT) *

Consultez
votre collectivité
de résidence



Consultez
votre
conseiller
bancaire

* Les montants indiqués correspondent à un profil de revenus jugé « très modestes » par les grilles prédéfinies des organismes, hors opération ponctuelle. Une simulation spécifique à votre projet sera nécessaire afin de déterminer le montant des aides financières auxquelles vous pourriez prétendre.

OPTION 1 :

Vous avez plusieurs travaux de rénovation énergétiques à effectuer (PAC, menuiseries, isolation...)



Prenez contact avec un interlocuteur Ma Prime Rénov' Sérénité qui vous aiguillera tout au long de votre projet

OPTION 2 :

Vous n'avez pour projet que le remplacement de votre chaudière par une pompe à chaleur

Simulez votre Prime Énergie

Simulez votre aide MaPrimeRénov'

Prenez contact avec votre collectivité pour connaître les modalités des aides locales

Contactez votre conseiller bancaire pour connaître les modalités d'un Eco-PTZ

➤ Les chauffe-eau thermodynamiques

Dans le cadre de la transition énergétique, de nombreuses aides financières ont été mises en place pour le remplacement de votre chauffe-eau électrique ou chaudière par un chauffe-eau thermodynamique.



Chauffe-eau thermodynamique

LES AIDES DISPONIBLES POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

Jusqu'à 107 € *



Jusqu'à 1 200 € *

TVA réduite appliquée sur les devis



Jusqu'à 65 % du montant total des travaux hors taxes (HT) *

Consultez votre collectivité de résidence



Consultez votre conseiller bancaire

* Les montants indiqués correspondent à un profil de revenus jugé « très modestes » par les grilles prédéfinies des organismes, hors opération ponctuelle. Une simulation spécifique à votre projet sera nécessaire afin de déterminer le montant des aides financières auxquelles vous pourriez prétendre.

OPTION 1 :

Vous avez plusieurs travaux de rénovation énergétiques à effectuer (PAC, menuiseries, isolation...)



Prenez contact avec un interlocuteur MaPrimeRénov' Sérénité qui vous aiguillera tout au long de votre projet

OPTION 2 :

Vous n'avez pour projet que le remplacement de votre chaudière par une pompe à chaleur

Simulez votre Prime Energie

Simulez votre aide MaPrimeRénov'

Prenez contact avec votre collectivité pour connaître les modalités des aides locales

Contactez votre conseiller bancaire pour connaître les modalités d'un Eco-PTZ

➤ Les pompes à chaleur air/air ou climatisation

L'installation d'une pompe à chaleur air/air (communément appelée « climatisation ») vous permet également de bénéficier d'aides financières.



Pompe à chaleur air/air

LES AIDES DISPONIBLES POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR AIR/AIR

Simulez votre prime énergie*



Consultez votre collectivité de résidence

Consultez votre conseiller bancaire



* Le montant de la Prime Énergie dépendra de la surface à chauffer, du SCOP (coefficient de performance saisonnier) de l'appareil et de votre profil de revenus. Une simulation spécifique à votre projet sera nécessaire afin de déterminer le montant des aides financières auxquelles vous pourriez prétendre.

➤ Les étapes de la constitution de votre dossier d'aides financières

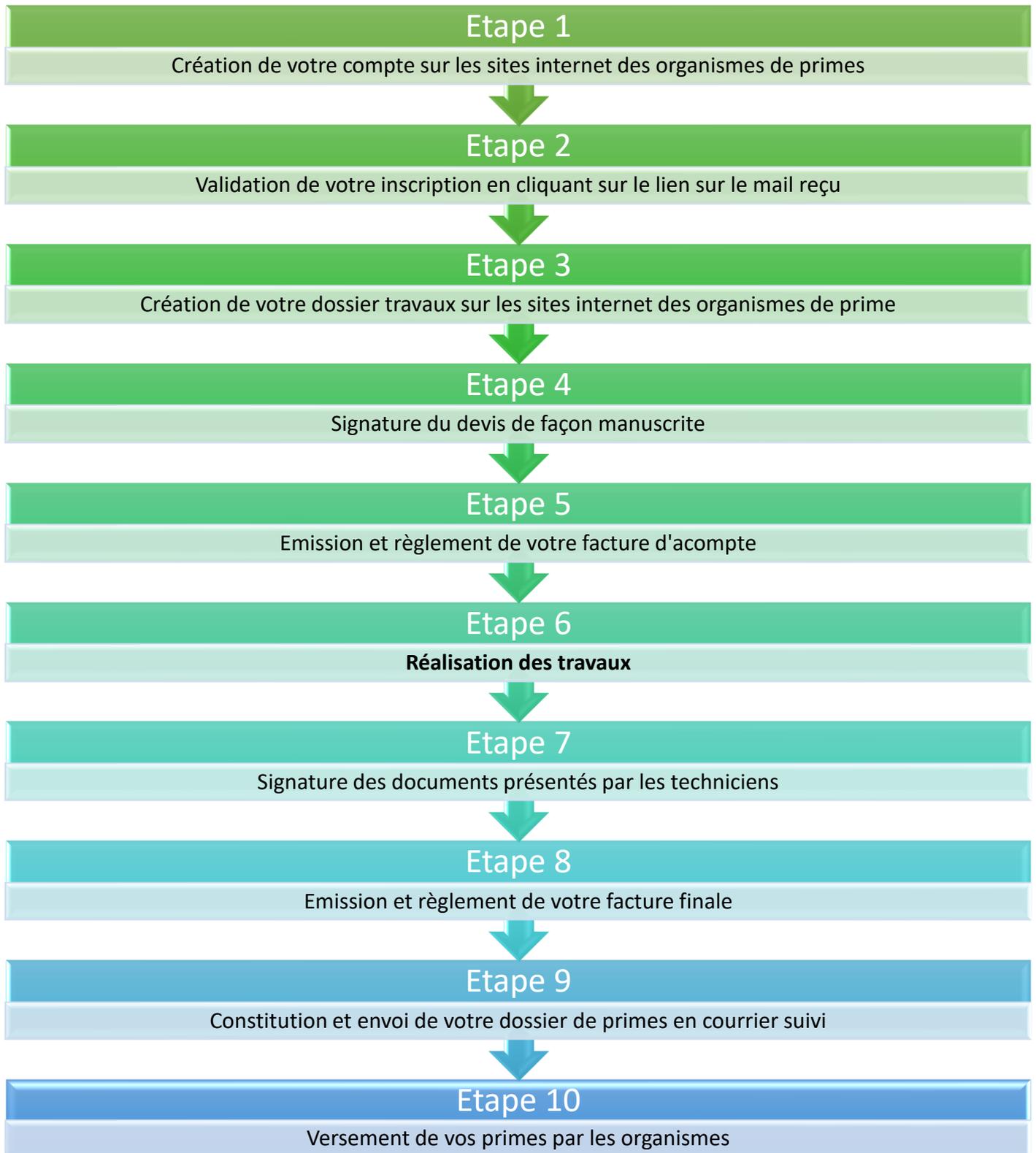
Vous avez un projet de rénovation énergétique et souhaitez bénéficier des aides financières gouvernementales, mais :

- Vous ne savez pas par où commencer ?
- Vous craignez de manquer une étape dans la création de votre dossier ?
- Vous n'avez pas le temps pour les démarches administratives ?

Votre équipe ECT s'occupe de tout !

De votre inscription sur les sites web des organismes au dépôt de votre dossier par courrier, en passant par la création de votre dossier travaux, votre équipe ECT prend les choses en main et vous accompagne de façon personnalisée pour la bonne réalisation de votre projet.

Aides financières par type d'équipement - ECT



La totalité de la facture sera due à l'entreprise. Les primes vous seront directement versées à votre domicile après validation de votre dossier par les organismes.

➤ Mentions complémentaires

Conditions d'octroi

Les conditions d'octroi des aides financières sont consultables sur les sites internet des organismes suivants :

- Prime Energie EDF : <https://www.prime-energie-edf.fr/>
- MaPrimeRénov' : <https://auth.anah.fr/>

Elles sont conditionnées par vos revenus de l'année précédente sur présentation de votre dernier avis d'imposition, et tiennent compte du revenu fiscal de référence du foyer, ainsi que du nombre de personnes le composant.

Seuls les propriétaires non professionnels et le logement occupé à titre de résidence principale sont concernés.

Responsabilités

ECT décline toute responsabilité quant aux montants simulés, annoncés et estimés par les organismes. ECT ne peut également accepter la responsabilité d'un dossier valide et conforme, les délais de traitement et de versement des aides financières et ne saurait prétendre au versement des aides annoncées.

Aucun remboursement des sommes indiquées dans le cadre des aides financières ne pourra être effectué par ECT. Les simulations et créations de dossiers sont réalisées sous couvert des informations communiquées par le client.

Utilisation des données personnelles

Les données collectées seront conservées et utilisées à des fins strictement professionnelles. Les informations personnelles ne seront communiquées à des tiers que dans le seul cadre de vos demandes d'aides financières et des relations commerciales entre ECT et le client. Toute communication de vos données personnelle sera soumise à votre accord. Nous nous engageons à maintenir un haut degré de confidentialité.

Vous conservez votre droit de suppression de vos données personnelles ; écrivez-nous à :

ECT

67 route d'Anglumeau – Lot 2 – 33450 IZON

ou par courriel à contact@ect33.fr.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.



 05 64 31 27 60

 67 route d'Anglumeau – Lot 2 – 33450 IZON

 <https://ect33.com>

 contact@ect33.fr